

Déni de responsabilité

La présente est une reproduction d'un ordre tel qu'il a été publié, présentée à des fins de référence seulement. En cas de contradiction, l'ordre publié a préséance sur la présente reproduction.

Superintendent of
Financial
Services



Surintendant des
services
financiers

DANS L'AFFAIRE DE la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, chap. P. 8, en sa version modifiée (la « Loi »);

ET DANS L'AFFAIRE DE l'avis d'intention du surintendant des services financiers de rendre un ordre en vertu de l'article 69 de la Loi, à l'égard du **Pension Plan for the Employees of Moloney Electric Inc.**, numéro d'enregistrement **0279026**.

À :

London Life, compagnie d'assurance-vie, filiale de
La Great-West, compagnie d'assurance-vie
255 Dufferin Avenue
London (Ontario) N6A 4K1

À l'attention de :

Deborah Thompson
Administratrice du régime

ET À :

Moloney Electric Inc.
312, Embassy Wood, Cunningham Road
Bangalore, Karnataka
Inde

dhruvatal@upt.in

À l'attention de :

Dhruva Talwalkar
Employeur

ORDONNANCE

AUCUNE DEMANDE D'AUDIENCE (formulaire 1) n'a été présentée au Tribunal des services financiers dans le délai prescrit au paragraphe 89(6) de la Loi relativement à l'avis d'intention de rendre un ordre en vertu de l'article 69 de la Loi à l'égard de la liquidation du **régime de retraite des employés de Moloney Electric Inc.**, numéro d'enregistrement **0279026** (le « régime »).

PAR CONSÉQUENT, LE SURINTENDANT DES SERVICES FINANCIERS ORDONNE la liquidation complète du régime en vertu de l'article 69 de la Loi en date du **31 mars 2016** pour les motifs exposés dans l'avis d'intention.

FAIT à Toronto (Ontario) le 3 février 2017.

Original signé par

Gino Marandola

Directeur, Direction des régimes de retraite

en vertu des pouvoirs délégués par le surintendant des services financiers

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017